

# Barème des cotisations 2019

Validé lors de l'Assemblée Générale du 14 mars 2018  
Montant identique à la cotisation 2018

Calcul selon le nombre de licencié·e·s en 2018

de 1 à 1 000 licencié·e·s	<b>141 €</b>
de 1 001 à 2 000 licencié·e·s	<b>169 €</b>
de 2 001 à 3 000 licencié·e·s	<b>217 €</b>
de 3 001 à 5 000 licencié·e·s	<b>289 €</b>
de 5 001 à 10 000 licencié·e·s	<b>360 €</b>
de 10 001 à 20 000 licencié·e·s	<b>467 €</b>
de 20 001 à 30 000 licencié·e·s	<b>562 €</b>
de 30 001 à 50 000 licencié·e·s	<b>716 €</b>
de 50 001 à 100 000 licencié·e·s	<b>963 €</b>
de 100 001 à 200 000 licencié·e·s	<b>1 347 €</b>
+ 221€ par tranche de 50 000 licencié·e·s	.....

## Modes de règlement :

- Chèque bancaire à l'ordre du CROS Île-de-France
- Virement bancaire : *précisez le nom de votre sport suivi de « Cotisation 2019 » dans l'objet.*

### Relevé d'Identité Bancaire

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
10278	6039	21 053 901	22
IBAN	FR76 1027 8060 3900 0210 5390 122		
BIC	CMCIFR2A		
Domiciliation	CCM PARIS MONTMARTRE GDS BOULEVARDS		

*Dès réception de votre règlement et de votre fiche de renseignement dûment complétée, une attestation de paiement vous sera adressée par voie électronique.*